

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Décembre 2017**

**OBJET : RD19- Aménagement entre La Fare-les-Oliviers et Lançon-Provence -
Protocole de mise à disposition de terrains au Département par ASF**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer le protocole de mise à disposition de 349 m² à prélever sur les parcelles cadastrées S°C n°823, 784, 782, 2596 situées sur la commune de Lançon-Provence appartenant l'Etat et concédées à ASF, dont le projet est annexé au rapport, pour l'aménagement de la RD19 entre la Fare-les-Oliviers et Lançon-Provence.

La dépense, d'un montant total de 336,00€ sera imputée au chapitre 21 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**